

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Duhart présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SPORTS – Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Le conseil de Paris s'est prononcé le 13 avril 2015 en faveur d'un engagement de la capitale française à organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Soutenue par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), cette démarche a trouvé une première concrétisation le 16 septembre 2015, lorsque Paris a été déclarée officiellement candidate par le Comité international olympique (CIO), au même titre que Budapest, Los Angeles et Rome.

Cet évènement planétaire accueillera environ 15 000 athlètes, 20 000 journalistes et plus de 10 millions de spectateurs et sera regardé par plus de 3,5 milliards de téléspectateurs. Outre les retombées économiques attendues d'un tel rendez-vous, les opportunités de construction ou de développement des infrastructures nécessaires à la tenue de ces jeux ne sont pas négligeables.

Si cette candidature constitue indéniablement un très fort levier d'attractivité pour Paris, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 trouve également un écho favorable dans l'ensemble du territoire national, et notamment auprès des collectivités publiques.

En effet, au-delà des seuls enjeux sportifs, le projet de Paris est bâti avant toute autre considération sur le respect de trois exigences que de nombreuses villes, dont Bayonne, partagent :

- agir avec éthique et en toute transparence,
- maîtriser les coûts dans le cadre d'une « sobriété » budgétaire à construire,
- s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Cette manifestation pourra ainsi mettre en valeur des comportements responsables et faire émerger des dispositifs innovants de nature à répondre aux défis qu'auront à relever les communes dans le futur.

Par ailleurs, les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Ville de Bayonne est attachée. Leur organisation en France en 2024 aura nécessairement des conséquences positives sur la pratique sportive compétitive ou de loisir, mais aussi, sur les politiques publiques conduites par la Ville dans ce domaine, au bénéfice du bien-être et du mieux vivre de tous les habitants, valides ou en situation de handicap.

Enfin, même si la représentation directe dans les épreuves ne constitue pas une fin en soi, il est à noter que des athlètes bayonnais participeront cet été aux compétitions, aussi bien des Jeux Olympiques que des Jeux Paralympiques de Rio de Janeiro. Le rayonnement de Bayonne s'en trouve ainsi conforté et peut constituer, pour de jeunes sportifs locaux, un objectif à l'échéance 2024.

Dans ces conditions, qui relèvent donc d'un intérêt local, il est demandé au conseil municipal d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le CIO.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.